



[NOUS CONTACTER \(/NOUS-CONTACTER\)](#) [ESPACE PIGISTES \(HTTP://PIGISTES-CFDT.FR/\)](http://pigistes-cfdt.fr/) [ESPACE CONSEIL NATIONAL \(/USER\)](#)



Projet de Charte Ethique: Le Monde cite la CFDT

Parmi les "excès" que ce texte prétend combattre, figurent "les atteintes au secret de l'instruction, au secret défense, à la dignité et à la vie privée de la personne (...) qui ont connu une certaine recrudescence ces dernières années". Un an après l'affaire Bettencourt et les attaques de la majorité contre le site Mediapart, certains voient dans ce texte une volonté de reprise en main de la presse. De plus, il surgit dans un contexte particulier, à l'issue de toute une série de débats sur ces sujets.

En janvier 2009, le "livre vert" rédigé après les Etats généraux de la presse écrite (lancés par Nicolas Sarkozy en 2008) préconisait notamment la rédaction d'un code de déontologie, qui serait rédigé par un groupe de "sages".

En mai 2009, l'Elysée avait choisi Bruno Frappat, ancien président du directoire de Bayard Presse, pour constituer ce comité. Constitué de onze membres - juristes, journalistes, éditeurs de presse, enseignants -, il a rendu sa copie en octobre 2009. Un texte en dix-huit paragraphes se voulant "clair, simple et pratique", qui a été soumis aux représentants des éditeurs et des journalistes.

Un an et demi plus tard, le comité fait un constat d'échec, dans un communiqué du 24 juin. Après plusieurs réunions avec les organisations représentatives de la profession, le groupe des sages a constaté "la persistance d'un désaccord sur l'opportunité d'un texte unique".

En clair, le texte a été repoussé à la fois par les syndicats de journalistes et par les représentants des éditeurs. Les premiers lui reprochent de mettre l'accent sur les devoirs plutôt que sur les droits. En outre, chaque syndicat reste attaché

à son texte de référence. Le Syndicat national des journalistes (SNJ) tient à son propre texte, la charte de 1918, révisée en 1938. Il vient de l'actualiser en mars en lui ajoutant un préambule. Pour sa part, la CFDT prend comme référence la charte de Munich, rédigée en 1971.

REJET DES EDITEURS

Les représentants des éditeurs de presse ont eux aussi rejeté le nouveau texte, car ils refusent que celui-ci soit intégré à la convention collective des journalistes et qu'il puisse leur être opposé devant les prud'hommes. Or, comme l'explique Olivier Da Lage, syndicaliste SNJ et membre de la commission Frappat, "les syndicats de journalistes ne pouvaient envisager d'abandonner les chartes existantes qu'à la condition expresse que le nouveau texte engage de façon contraignante les éditeurs, ceci passant par son annexion à la convention collective".

Parallèlement à ces débats, l'Association de préfiguration d'un conseil de presse en France (APCP), présidée par Yves Agnès, ancien journaliste au Monde, milite avec un certain succès pour la création d'une "instance d'éthique et de médiation" pour la profession, qui s'appuierait sur un code de déontologie reconnu par tous.

Dans son exposé des motifs, la proposition de loi du député Mancel ne se prive pas de rappeler l'échec de la commission Frappat. Son conseil de déontologie serait constitué pour un tiers de membres représentant la société civile, qui seraient sélectionnés par un comité dont la composition serait fixée par décret. Dans un billet publié sur son blog (Dalage.fr), Olivier Da Lage reproche au député de vouloir "inventer l'ordre des journalistes" et "mettre sous tutelle" la profession.

Xavier Ternisien

Le débat au sein de Journalistes-CFDT (espace-privé/forum/forum/topic/2/32/1/274.html) (réservé aux adhérents)

PARTAGER SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Share 0

Tweeter

 Share

Liens

CFDT Confédération (<http://www.cfdt.fr/>)

F3C Fédération (<http://www.f3c-cfdt.fr/>)

Observatoire de la Déontologie de l'Information - ODI (http://www.odi.media/)	Conférence nationale des métiers du journalisme (http://www.cnmj.fr/presentation/)
Ass° de préfiguration des conseils de presse (http://apcp.unblog.fr/)	Les Assises du journalisme (http://www.journalisme.com/)
International IFJ (http://www.ifj.org/)	Fédération européenne des journalistes (http://europeanjournalists.org/fr/)
Reporters Sans Frontières (https://rsf.org/fr)	Mentions légales site internet (/mentions- l%C3%A9gales-site)

La CFDT dans les médias

Bayard-presse (<http://cfdtbayard.wordpress.com/>)
CFDT Publihebdomas (<http://www.cfdt-publihebdomas.infos.st>)
CFDT-FTV (<http://cfdt-ftv.over-blog.org/>)
France Télévision (<http://cfdt-ftv.over-blog.org/>)
Le Courrier Picard (<http://cfdt-courrierpicard.blogspot.com/>)
Ouest-France (<http://cfdt-of.over-blog.org/>)
Radio-France CFDT (<http://www.cfdt-radiofrance.fr/>)
Site WK (<http://www.rsf.org/-français-.html>)

Suivez nous !

 (<http://www.facebook.com>)

 (<https://twitter.com/USJCFDT>)

 (</~vanessa/cfdt/rss.xml>)